

**Ministère de l'Education Nationale
Académie de La Réunion**

**COLLEGE TROIS MARES
BP 463 - 97839 LE TAMPON CEDEX**
Téléphone : (0262) 57.99.83
Télécopie : (0262) 34 90 37

Mail : gestion.9740652r@ac-reunion.fr

**Marché A Procédure Adaptée (MAPA) 02/2020
Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
Marché passé selon la procédure adaptée en application de
L'article 27 du code des marchés publics.**

OBJET : ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE FOURGON TOLEE NEUVE AVEC REPRISE

REFERENCE DE LA CONSULTATION : MAPA 02/2020

DATE LIMITE DE TRANSMISSION DES OFFRES : **lundi 30 mars 2020 à 9h00 (heure de métropole)**

Pouvoir adjudicateur :

M. Jean-Marie Bourgeois
Collège de Trois Mares
75, rue Montaigne
97430 Le Tampon

Contact :

M. Henri Abiven
Tel : 0262 57 99 83
Courriel : gestion.9740652r@ac-reunion.fr

1 - OBJET

2 - SPECIFICITE DU MARCHE

3 - DESCRIPTION TECHNIQUE

4 - DOSSIER DE CANDIDATURE

5 - DEMONSTRATION

6 - REPRISE D'UN VEHICULE

7 - LIVRAISON

7-1 Lieu de livraison

7-2 Bon de livraison

7-3 Autres documents

7-4 Non-conformité

8 - TRANSFERT DE PROPRIETE

9 - GARANTIE

10 - CONTACTS

1- OBJET :

Le présent CCTP concerne l'achat d'une camionnette fourgon tôle neuve avec reprise d'un autre véhicule.

2- SPECIFICITE DU MARCHE

Il s'agit d'un marché de fournitures.

3- DESCRIPTION TECHNIQUE

- Camionnette fourgon tôle,
- Permis B,
- Puissance 120ch minimum,
- Essieux simples,
- Boite de vitesse : manuelle,
- Poids Total Autorisé en Charge : 3.5 Tonnes,
- Charge utile : 1.2 Tonnes minimum,
- Volume utile : 11 m3 minimum,
- Hauteur utile au centre : 1.90 m minimum,
- Carburant : diesel,
- Nombre minimum de places assises dans la cabine : 3,
- Garantie : minimum 2 ans,
- Cloison de séparation tôle.

- Equipement annexes :
 - o Direction assistée,
 - o Condamnation centralisée et manuelle des portes,
 - o Climatisation,
 - o Vitres électriques,
 - o Couleur blanche ou claire,
 - o Kit mains libres bluetooth,
 - o Aide au stationnement.

4- DOSSIER DE CANDIDATURE

- Le présent CCTP signé,
- Un devis détaillé qui précisera les montants HT et TTC de toutes les prestations comprenant la livraison du véhicule et équipements de mise en circulation (carte grise, immatriculation, kit de sécurité, ...), la reprise du véhicule du collègue,
- Une notice qui précise les caractéristiques techniques du véhicule proposé,
- Une notice qui présente les conditions de garantie et modalités du service après-vente.

Le candidat doit inclure et détailler dans l'offre les frais d'immatriculation et de carte grise, ces démarches étant à accomplir par le titulaire.

5- DEMONSTRATION

Une démonstration permettant de vérifier la maniabilité et les qualités du véhicule est obligatoire. Une attestation sera remise au candidat.

La démonstration aura lieu soit au Collège de Trois Mares soit chez le concessionnaire si celui-ci se trouve dans un rayon de 30 km.

La Prise de rendez-vous se fera auprès du service gestion du Collège de Trois Mares à l'adresse mail suivante :

gestion.9740652r@ac-reunion.fr ou au 0262579983

6- REPRISE D'UN VEHICULE

La reprise concerne une camionnette fourgon Boxer (de marque Peugeot) immatriculé 35 BYV 974 au nom de l'EMOP (Equipe Mobile d'Ouvriers Professionnels) du Collège de Trois Mares.

Ce véhicule a été mis en circulation le 09/12/2008. Le compteur kilométrique indique 208 000 kilomètres.

Le véhicule est en état de circuler, une visite sur site pour estimer le montant de la reprise peut être organisée à la demande du candidat.

Une copie de la carte grise de ce véhicule est jointe au présent CCTP.

7- LIVRAISON

7-1 Lieu de livraison

Collège Trois Mares
75, rue Montaigne
97430 Le Tampon

7-2 Bon de livraison

Dans tous les cas, la livraison physique du véhicule est accompagnée par un bon de livraison signé par la personne publique.

Le bon de livraison comportera notamment :

- La date d'expédition,
- La référence au marché,
- L'identification du titulaire,
- L'identification du véhicule livré.

7-3 Autres documents

La fourniture du véhicule sera également accompagnée de :

- Tous les documents techniques utiles au pouvoir adjudicateur se rapportant à la construction, au fonctionnement nécessaires à l'entretien dudit véhicule. Ces documents sont rédigés en langue française,
- Tous les documents administratifs.

7-4 Non conformité

En cas de non-conformité entre le véhicule livré et le bon de livraison, le bon sera rectifié sous la signature des deux parties ou de leurs représentants.

Si le véhicule livré n'est pas conforme à la commande, le collège peut mettre le titulaire du marché en demeure de :

- Prendre immédiatement le véhicule,
- Remplacer le véhicule dans les délais qui lui seront prescrits,

Toutefois, le collège peut, s'il le juge opportun, accepter le véhicule livré avec une réduction de prix.

8- TRANSFERT DE PROPRIETE

La signature, par les deux parties ou leurs représentants dûment habilités, du bon de livraison, entraîne le transfert de propriété du véhicule.

9- GARANTIE

Le véhicule livré fait l'objet d'une garantie minimale de deux ans. Le point de départ du délai de garantie est la date de signature, par les deux parties ou leurs représentants dûment habilités du bon de livraison.

Au titre de cette garantie, le titulaire s'oblige à remettre en état ou à remplacer à ses frais la partie de la prestation qui serait reconnue défectueuse, exception faite du cas où la défectuosité serait imputable au pouvoir adjudicateur.

Lorsque, pendant la remise en état, la privation de jouissance entraîne pour le pouvoir adjudicateur un préjudice, soit au-delà de 48h, celui-ci peut exiger un véhicule de remplacement équivalent.

10- CONTACTS

Pour toute information utile, le candidat s'adresse au service gestion du Collège de Trois Mares :

gestion.9740652r@ac-reunion.fr

Téléphone : 0262 57 99 83

Lu et approuvé,

Le

A

L'entreprise

Le Tampon,

Le Pouvoir Adjudicateur

J. M. BOURGEOIS

